



Compte-rendu

Groupe de travail CNOSF - Formation

Jeudi 3 avril 2008

Présents :

- Jean-Paul CLEMENÇON - CNOSF
- André DE SAINT MARTIN – CoSMoS – Fédération Française de Tennis
- Michel LEROY – CoSMoS – Fédération Française de Motocyclisme
- Jean VINTZEL – Président du Collège des Fédérations Multisports et Affinitaires
- Didier JANICOT – FF Judo et Disciplines Associées
- Rodolphe VERMEULEN – Fédération Française de Canoë-Kayak
- Bernard LAMANNE – Fédération Française de Canoë-Kayak
- Lionel LACAZE – Fédération EPMM
- Betty WEISS – FSCF
- Gladys BEZIER - FSCF
- Jean Paul KRUMBOLTZ – Fédération Française Athlétisme
- Cyril THIRION – Fédération Française des Sports de Glace
- Marie LEROUX - CNOSF
- Frédérique MAROTTE - CNOSF

Excusés :

- Jacques REY - IFoMoS
- Jean-Michel BRUN – Président du Conseil Interfédéral des Arts Martiaux et Sports de Combat
- Jean Pierre CHAMPION – Président du Conseil National des Sports de Nature

LES ELEMENTS D'ECHANGES

Lors de la réunion, plusieurs points sont abordés et débattus :

1 Retour du collège des fédérations multisports et affinitaires

Jean VINTZEL, après avoir réuni le collège des fédérations multisports et affinitaires, exprime la position des fédérations agréées. Au-delà de l'intérêt général, les fédérations pensent que conjointement le mouvement sportif doit être fort riche de sa diversité et non concurrent en matière de formations et de certifications. Les populations concernées par l'activité sportive des fédérations agréées ne sont pas forcément les mêmes que celles des fédérations délégataires. De ce fait, les fédérations qu'elles soient unisport ou multisports ont des enjeux complémentaires.

A partir de ce constat, certaines propositions faites lors des réunions précédentes créent un lien de subordination entre les fédérations délégataires et les fédérations agréées, ce qui n'est pas la logique de la complémentarité et ceux malgré l'intérêt commun.

Dans l'état actuel des choses, les fédérations agréées s'appuient sur l'article L211-2 du code du sport : « les fédérations sportives agréées assurent la formation et le perfectionnement de leurs cadres. » Cet article spécifie bien que ce sont les fédérations agréées et pas seulement délégataires qui assurent la formation de leurs cadres. Les fédérations agréées souhaitent conserver cette prérogative.

Le collège des fédérations multisports :

- souhaite continuer à privilégier la voie des CQP,
- s'interroge sur la question de l'avis des DTN lorsqu'il n'y a pas de DTN dans les fédérations
- a adressé une note d'opportunité au groupe de travail concernant la filière de formation et les besoins en matière de premier niveau de rémunération
- ne souhaite pas s'orienter vers des titres à finalité professionnelle (retour en arrière, absence de dialogue social, complexité du système, absence de valeur en dehors de la fédération, aucune ouverture pour les titulaires, non positionnement au regard d'autres certifications puisqu'absence de négociations, ...)
- considère que la filière des métiers doit être vue par l'interfédéral (nous avons des plans différents de développement mais nous avons des points communs, des besoins communs, notamment en termes de certification)
- souhaite un recours systématique au dialogue social

Jean VINTZEL termine son propos en soulignant que le collège ne souhaite pas se démarquer et faire esprit de corporatisme mais considère qu'au regard de son histoire, de l'actualité et des enjeux qu'il poursuit notamment les enjeux sociaux, il doit apporter sa contribution au même titre que l'ensemble des fédérations.

2 Propositions

Les discussions et les propositions se retrouvent dans le document « contributions »

LES DECISIONS PRISES

Au regard des éléments d'échanges et des délais impartis, le groupe de travail propose :

- d'améliorer le document portant sur les « textes de référence et terminologies »
- de proposer un document retraçant les propositions de modifications de texte du code du sport avec notamment :
 - o la modification de la délégation des fédérations en intégrant la formation des cadres de la fédération, sans altérer les prérogatives des fédérations agréées
 - o la modification visant à faire jouer un rôle aux fédérations en matière de création de certifications
- de continuer l'état des lieux des certifications et formations existantes et les besoins des fédérations

Le groupe de travail doit poursuivre ses travaux au-delà de cette date. Les certifications et les formations sont des éléments faisant partis des prérogatives des fédérations qu'il est nécessaire de préserver. Ce sont également des sujets indispensables à la professionnalisation du mouvement sportif. Le mouvement sportif doit continuer d'échanger et mutualiser sur ces thématiques.

L'ensemble des documents seront proposés au Conseil d'Administration du CNOSF du 16 avril 2008 et serviront de base pour l'élaboration d'un discours commun et unit lors de l'Assemblée générale du CNOSF le 21 mai 2008.

Prochaine réunion : le jeudi 10 avril 2008 à 10h00